



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 juillet 2024

Date de convocation

03 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël **VERFAILLIE**.

Date d'affichage

03 JUILLET 2024

Étaient Présents :

Jean-Noël **VERFAILLIE**, Maire – Céline **PLATEEL-THUIN**, 1^{ère} adjointe - Serge **MOREAU**, Assia **LAZREG**, Isabelle **DUPONT**, Patrick **LEMAIRE**, Thomas **JORIEUX**, adjoints – Jean-Yves **NAVA**, Joël **BOUTE**, Jeanne-Marie **BINOT**, Joël **QUENTIN**, Nathalie **KOSOLOSKY**, Frédérique **VISTE**, Florence **LEKEUX**, Hélène **MARTIN**, Aurore **FARENEAU-FOURNIER**, Priscilla **DZIEMBOWSKI**, Mathilde **BARBIEUX**, Jean-Claude **VILLAIN**, Estelle **BOUTE**, Bruno **LECLERCQ**, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse **HOUREZ**, Virginie **MELKI**, Serge **LEKADIR**, Valérie **CAPELLE**, Karim **BERBACHE**, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Présents.....26

Votants.....33

Yves **FLOQUET**, adjoint au Maire, avait donné procuration à Isabelle **DUPONT**, adjointe au Maire.

Laurence **MOREL**, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël **VERFAILLIE**, Maire.

Alice **DUPONT-DONNET**, adjointe au Maire, avait donné procuration à Céline **PLATEEL-THUIN**, 1^{ère} adjointe.

Christian **HANQUET**, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas **JORIEUX**, adjoint au Maire.

Maria **CORDONNIER**, conseillère municipale, avait donné procuration à Assia **LAZREG**, adjointe au Maire.

Thérèse **ZAUI**, conseillère municipale, avait donné procuration à Valérie **CAPELLE**, conseillère municipale.

Christian **CHATELAIN**, conseiller municipal, avait donné procuration à Marie-Thérèse **HOUREZ**, conseillère municipale.

N° DEL-24-28

Objet

**Sortie du
patrimoine
comptable d'un bien
meuble de la
commune et
poursuite du travail
de mise à jour de
l'inventaire**

Secrétaire de séance : Patrick **LEMAIRE**

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juillet 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.1111-2 et L.2312-1 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 qui a posé le principe d'une responsabilité conjointe de l'ordonnateur et du comptable pour le suivi des immobilisations ;

Vu la circulaire NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif ;

Considérant les obligations qui incombent à l'ordonnateur de tenir un inventaire comptable permettant un suivi exhaustif des immobilisations de la Commune, ainsi qu'au comptable de tenir en parallèle un état de l'actif du bilan ;

Considérant la nécessité de mettre en concordance l'état de l'actif et l'état de l'inventaire de la commune ;

Considérant que l'ajustement de l'état de l'actif (comptable) et de l'inventaire (ordonnateur) vise à donner une image fidèle du patrimoine de la commune ;

Considérant que certains de ces biens sont aujourd'hui obsolètes, hors d'usages et souvent totalement amortis, ils doivent alors être retirés de l'inventaire comptable, document comptable dénombrant et évaluant pécuniairement l'ensemble du patrimoine, bien par bien. Le bien est sorti de l'actif pour sa valeur nette comptable ;

Considérant que le matériel suivant n'est plus utilisable par les services ;

IMMATRICULATION	COMPTE (article comptable) M57	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	1ère mise circulation	KMS (21/09/2023) DERNIER RELEVÉ	Motif sortie
BZ-336-FM	21828	A3384	CITROEN JUMPER BENNE	24/07/2017	8 ANS	0	1 690,50 €	20/12/2011	154 000 kms	Refusé au CT et trop cher à réparer

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de céder le matériel figurant dans la liste ci-dessus par le biais d'une plateforme dématérialisée de vente aux enchères au prix qui résultera de la mise aux enchères, ou de gré à gré,
- de sortir de l'inventaire le bien vendu ou non vendu, au minimum, pour sa valeur nette comptable (cession ou destruction du bien),
- d'enregistrer ces mouvements et de poursuivre le travail de mise à jour de l'inventaire,
- de valider la valeur nette comptable du bien à sortir de l'inventaire comme suit :

Matériel de transport : valeur nette comptable : 1 690,50 €

S'LO

le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

**Le secrétaire de séance
Patrick LEMAIRE**



**Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE**



Transmis en sous-préfecture le 16.07.2024.....
Document exécutoire à compter du 16.07.2024..